

bulletin aux militants de la CFDT Alsace

n° 01 - janvier 2009

prix : 0,38 euro

MULHOUSE CTC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Alsace.infos

Dispensé de timbrage Déposé le 14.01.2009

Union Régionale CFDT Alsace

1, rue de Provence
68090 MULHOUSE cedex
tél. 03 89 31 86 50

305, avenue de Colmar
BP 935
67029 STRASBOURG cedex 1
tél. 03 88 79 87 79

supplément au journal
«Le Travailleur CFDT d'Alsace»
CPPAP en cours de renouvellement
ISSN 1145-105X

directeur de publication : Bernard MARX

imprimé au siège de l'URI



**C'est pas aux salariés
de payer la crise**

**JEUDI
29**

janvier

**TOUS
MOBILISÉS**

**GRÈVE
et MANIFS**

sommaire de cet Alsace.Infos

pages 2 et 3

- les 2 tracts pour le 29 janvier
(Bas Rhin et Haut-Rhin)

pages 4 et 5

- l'appel national de 8 organisations
syndicales pour la mobilisation du 29

pages 6 et 7

- le calendrier 2009 des permanences
AT-MP de la CFDT Alsace

pages 8 à 11

- le dossier ARGUMENTAIRES :
décrypter la crise financière

page 12

- la CFDT signe l'accord Assurance-
Chômage : la déclaration du BN

MANIF À STRASBOURG

15 h place de la Bourse

retour prévu vers 17 h place Kléber

MANIF À MULHOUSE

14 h 30 place de la Bourse

retour prévu vers 16 h 30 sur la même place

C'est pas aux salariés de payer la crise

CFDT Alsace
1, rue de Provence
68090 MULHOUSE cedex
tél. 03 89 31 86 50
contact@cfdt-alsace.com

jeudi 29 janvier
journée nationale de grève et manifestations

à l'appel de

CFDT CFTC CGC CGT FO FSU Solidaires Unsa

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités; elle accroît les inégalités et les risques de précarité. Les seules lois du marché ne peuvent régler tous les problèmes.

En commun et pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller les entreprises, le patronat et l'Etat. Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

- ➡ donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique
- ➡ politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités
- ➡ orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat
- ➡ préserver et améliorer les garanties collectives
- ➡ régler la sphère financière internationale

jeudi 29 janvier à 14 h 30
départ place de la Bourse

TOUS à LA MANIF

À MULHOUSE

14 h 30 place de la Bourse

retour prévu vers 16 h 30 sur la même place

C'est pas aux salariés de payer la crise

CFDT Alsace
305, avenue de Colmar
BP 935
67029 STRASBOURG cedex 1
tél. 03 88 79 87 79
contact@cfdt-alsace.com

jeudi 29 janvier
journée nationale de grève et manifestations

à l'appel de

CFDT CFTC CGC CGT FO FSU Solidaires Unsa

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité. Les seules lois du marché ne peuvent régler tous les problèmes.

En commun et pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller les entreprises, le patronat et l'Etat. Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

- ➡ donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique
- ➡ politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités
- ➡ orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat
- ➡ préserver et améliorer les garanties collectives
- ➡ régler la sphère financière internationale

jeudi 29 janvier à 15 h
départ place de la Bourse

TOUS à LA MANIF

À STRASBOURG

15 h place de la Bourse

retour prévu vers 17 h place Kléber

Réunies le 5 janvier, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT,

DÉCLARATION COMMUNE DE

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Les seules lois du marché ne peuvent régler tous les problèmes.

1 - Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique

De nombreuses entreprises mettent la pression sur les sous-traitants et fournisseurs faisant supporter à leurs salariés blocages de rémunérations et pertes d'emplois. Par ailleurs, des salariés sont contraints à des durées du travail élevées, tandis que les salariés temporaires, en intérim ou en CDD, sont les premiers à faire les frais des baisses d'activité. Des entreprises utilisent la crise pour opérer des restructurations tout en maintenant la rémunération de leurs actionnaires. C'est intolérable et inadmissible.

Les entreprises confrontées aux baisses d'activité utilisent des mesures de sauvegarde d'emplois comme le chômage partiel, les jours de RTT ou de congés... Toutes ces mesures doivent être négociées dans l'objectif de préserver l'emploi et les salaires. Les aides publiques doivent aussi y être conditionnées. Les entreprises doivent améliorer l'indemnisation du chômage partiel et tous les salariés doivent pouvoir en bénéficier. Ces périodes de baisse d'activité doivent être utilisées pour

développer la formation professionnelle et renforcer les compétences des salariés.

Dans toutes les entreprises, quelle que soit leur situation, c'est notamment en investissant dans la formation et le travail qualifiant et en réduisant la précarité que la performance sera assurée.

Dans la fonction et les entreprises publiques, il est indispensable de répondre aux besoins de notre société et de la population et de leur attribuer les moyens nécessaires. Dès 2009, le gouvernement doit renoncer aux 30.000 suppressions de postes. Il faut abandonner une politique aveugle de suppression d'emplois et penser autrement l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale.

La situation des salariés précaires du public appelle des mesures de justice sociale.

2 - Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités

Les exigences des actionnaires ont conduit, dans beaucoup d'entreprises, à l'accroissement des inégalités. Elles se sont aussi traduites par une redistribution des richesses privilégiant le versement de dividendes au détriment des salaires et de l'investissement.

Dans les branches, les entreprises, les fonctions publiques, les négociations salariales doivent assurer au moins un maintien du pouvoir d'achat et une réduction des inégalités.

Les allègements de cotisations sociales doivent être conditionnés à la conclusion d'accords salariaux

FO, FSU, Solidaires et UNSA ont signé ensemble cette déclaration commune.

PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS

Face à cette situation et considérant qu'il est de leur responsabilité d'agir en commun, en particulier lors de la journée du 29 janvier, pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller les entreprises, le patronat et l'Etat.

Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

3 - Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.

Il est de la responsabilité de l'Etat et de l'Union Européenne de décider de politiques d'interventions publiques coordonnée favorisant une relance économique. Celles-ci doivent viser à la fois :

- **Une relance par la consommation** en améliorant le pouvoir d'achat, en priorité des revenus les plus modestes parmi lesquels de nombreux salariés, demandeurs d'emploi, retraités et bénéficiaires de minima sociaux.
- **Une politique de développement de logement social** à la hauteur de l'urgence, un encadrement des loyers et un accès au crédit dans des conditions excluant les taux usuraires.
- **Une protection sociale (santé, retraite...) dans un cadre collectif et solidaire**
- **Des investissements ciblés**, en particulier en matière d'infrastructures, d'équipements publics et de services publics, en favorisant la recherche, le développement, l'éducation et la

formation.

Les investissements publics et privés doivent notamment être orientés en faveur d'une économie du développement durable mettant en œuvre les principes adoptés au Grenelle de l'Environnement.

- **Toute aide accordée à une entreprise doit être ciblée et faire l'objet de contreparties.** Elle doit être conditionnée à des exigences sociales, en particulier en matière d'emploi. Elle doit faire l'objet d'une information et d'un avis préalable des élus représentant les salariés. Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'Etat.

4 - Préserver et améliorer les garanties collectives

Les conditions de vie et de travail pour les salariés des secteurs privé et public, passent par l'amélioration du cadre collectif. C'est pourquoi il faut :

- abroger les dispositifs légaux qui ont conduit à remettre en cause la réduction du temps de travail
- retirer la proposition de loi sur le travail du dimanche.
- respecter le dialogue social sur tous les projets et propositions de loi qui touchent à la réglementation du travail.
- face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), mettre en oeuvre des réformes porteuses de progrès social

5 - Réglementer la sphère financière internationale

Cette réglementation doit mettre un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système financier international et encadrer les mouvements de capitaux. L'Union européenne doit être au premier plan pour l'exiger.

Il faut aussi imposer le respect des droits fondamentaux et sociaux et des normes internationales de l'OIT dans tous les échanges internationaux. L'aide publique au développement doit être maintenue et améliorée. C'est ce que demande le mouvement syndical international

ACCIDENTS DU TRAVAIL / MALADIES PROFESSIONNELLES

DES PERMANENCES EN 2 ÉTAPES

1^{ère} étape : constituer le dossier.

Il s'agit de proposer une aide au montage d'un dossier de reconnaissance de maladie professionnelle ou d'accident du travail. Cette permanence est animée par Véronique Breffi sur Strasbourg et Raymond Buchholzer sur Mulhouse.

2^{ème} étape : définir la stratégie.

Cette étape médico-légale, précédée obligatoirement de la première, est animée par un expert qui donne son avis.

LES PERMANENCES " CONSTITUTION DE DOSSIER "

À STRASBOURG

305 avenue de Colmar
03 88 79 88 23

de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

animées par Véronique Breffi

Ma	6	janvier	2009
Ma	20	janvier	2009
Me	4	février	2009
Me	18	février	2009
Ma	3	mars	2009
Ma	17	mars	2009
Me	1 ^{er}	avril	2009
Ma	14	avril	2009
Ma	28	avril	2009
Lu	11	mai	2009
Je	28	mai	2009
Je	11	juin	2009
Ma	23	juin	2009
Ma	7	juillet	2009
Me	2	septembre	2009
Me	16	septembre	2009

À MULHOUSE

1 rue de Provence
03 89 31 86 50

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

animées par Raymond Buchholzer

Me	7	janvier	2009
Ma	20	janvier	2009
Ma	3	février	2009
Ma	17	février	2009
Me	4	mars	2009
Ma	17	mars	2009
Ma	7	avril	2009
Ma	21	avril	2009
Me	6	mai	2009
Ma	19	mai	2009
Ma	2	juin	2009
Ma	16	juin	2009
Ma	7	juillet	2009
Ma	21	juillet	2009
Me	30	septembre	2009
Ma	13	octobre	2009
Me	4	novembre	2009
Ma	17	novembre	2009
Ma	1 ^{er}	décembre	2009
Ma	15	décembre	2009

*accidents du travail / maladies professionnelles :
répondre aux questions et avoir un avis médical*

LES PERMANENCES AT-MP DE LA CFDT ALSACE

Elles existent depuis plus d'un an, à Strasbourg et à Mulhouse, pour apporter une aide et un soutien aux syndicats de la CFDT Alsace dans la défense des droits de leurs adhérents concernant la reconnaissance et l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Dans ces permanences AT-MP, les syndicats trouveront réponse à leurs questions sur le sujet (délais pour un recours, contestation d'une décision de la sécurité sociale ou commission de réforme, comment écrire un courrier...) et pourront bénéficier d'un avis médical, entre autres sur les taux d'incapacité... Ces permanences, tous les syndicats de la CFDT Alsace les connaissent-elles ?

LES PERMANENCES " MÉDICO-LÉGALES "

À STRASBOURG

305 avenue de Colmar
03 88 79 88 23

à partir de 9 h 15

animées par
le Dr Lucien Privet et Véronique Breffi

Je	5	février	2009
Je	2	avril	2009
Je	4	juin	2009
Je	8	octobre	2009
Je	3	décembre	2009

À MULHOUSE

1 rue de Provence
03 89 31 86 50

à partir de 9 h 15

animées par
le Dr Lucien Privet et Raymond Buchholzer

Je	8	janvier	2009
Je	5	mars	2009
Je	7	mai	2009
Je	1 ^{er}	octobre	2009
Je	5	novembre	2009

LA CRISE FINANCIÈRE

Elle est installée dans le quotidien des Français depuis septembre 2008. L'objectif de ce "4 pages" est de la décrypter et d'en fournir des éléments d'analyse, afin :

- de répondre aux inquiétudes des salariés ;
- d'approfondir la réflexion sur le système bancaire et financier, et impulser sa régulation pour établir une croissance durable ;
- de construire des propositions CFDT crédibles et concrètes pour sortir de cette crise.

La CFDT fustige depuis longtemps les dérives du capitalisme financier et ses conséquences sur l'emploi. Les textes des Congrès de Lille puis de Grenoble, dénoncent notamment les exigences de rentabilité financière des actionnaires, intenable sur le long terme car en complète déconnexion avec les performances de l'économie réelle et sans autre perspective que la rentabilité à court terme.

1. SCÉNARIO DE LA CRISE :

DES RACINES AUX EFFETS DE CONTAGION

Acte I :

Économie d'endettement et libéralisation financière

Comment en est-on arrivé là ?

La crise financière de l'automne 2008 remonte à la crise des crédits *subprimes* qui s'est déclenchée en août 2007. Ces crédits ont permis à des millions de ménages américains d'acheter leur maison en l'hypothéquant. Et ces créances des banques ont été « vendues » entre banques créant ainsi une « bulle financière »... qui a explosé. En effet, dès la chute du marché immobilier américain, la perte de valeur de ces créances - le prix des maisons avait baissé - les premières secousses boursières se sont produites.

Mais pour bien comprendre cette crise, il faut en chercher les causes dans le mode de développement économique issu des années 90. Le scénario de la crise financière s'écrit en 3 actes. Il s'inscrit d'abord dans un contexte d'économie d'endettement et de libéralisation financière. Son élément déclencheur est, en 2007, la crise des *subprimes*. Enfin, des mécanismes d'enchaînements et de contagion disséminent la crise à l'ensemble de la sphère financière, puis à l'économie réelle en 2008.

Les années 90

Parmi les racines profondes de la crise, deux éléments du contexte économique jouent un rôle majeur dès les années 90, surtout aux États-Unis :

- une **forte augmentation de l'endettement**, notamment des ménages pour les achats de consommation et immobiliers, parallèle à une baisse des taux d'intérêt (c'est-à-dire que l'on peut emprunter à moindre coût) ;
- une **libéralisation financière**, par l'ouverture des marchés boursiers de la planète (permettant un financement des entreprises, des banques ou des États sur n'importe quel marché financier à travers le monde) avec des règles plus ou moins souples selon les pays.

Ainsi le premier élément essentiel à retenir est que la montée globale de l'endettement révèle un mode particulier de financement de l'économie. La faible augmentation des salaires réels pousse les ménages à s'endetter pour consommer, **consommation qui devient dès lors le moteur principal de la croissance**. Dont les excès vont être à l'origine d'un véritable cercle vicieux...

Les événements de 2001

Aux États-Unis, en 2001, la crise des valeurs de l'économie numérique (éclatement de la « bulle Internet ») et les attentats du 11 septembre provoquent un ralentissement économique important et la chute de la Bourse américaine. Pour relancer la croissance en incitant à la consommation et l'investissement, la Banque centrale américaine (Fed) abaisse notamment ses taux d'intérêt, les maintenant volontairement sur plusieurs années à un faible niveau. Comme le marché boursier des actions est risqué, les liquidités sont alors placées sur des actifs *a priori* plus sûrs, comme l'immobilier.

2001- 2006 : la "bulle immobilière"

Entre 2001 et 2006, toujours aux États-Unis, l'immobilier devient ainsi un secteur spéculatif. Les prix des biens augmentent très fortement, bien au-delà des taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) et de l'inflation (de plus de 80% à Los Angeles ou à Washington). Cette « bulle immobilière » est encouragée par une politique publique en faveur de l'accès à la propriété. Si les premiers ménages qui accèdent à la propriété ont de bons revenus (bénéficiant de prêts aux taux préférentiels du marché, ou *prime rate*), la machine américaine s'emballent rapidement.

Cette frénésie d'endettement (le taux d'endettement des ménages américains est aujourd'hui de 140% de leur revenu) va jusqu'à tenter de solvabiliser des personnes non solvables : les « crédits subprimes » sont inventés. Les institutions de crédit américaines sont soumises à des contraintes réglementaires moins fortes que les banques de dépôt. Elles peuvent donc fonder leur activité sur l'illusion qu'il est possible de prêter sans tenir compte des revenus réels des emprunteurs, spéculant sur la hausse de la valeur du bien immobilier hypothéqué. Courtiers et banques prêtent à des ménages peu solvables, sans aucun plancher de ressources, à taux variables et élevés. Même si les remboursements sont faibles les premières années et n'augmenteront que plus tard. En cas de défaut de paiement, ces institutions de crédit pourront même revendre les maisons en réalisant une plus-value.

Parallèlement, avec la libéralisation des marchés financiers et le développement de nouveaux produits financiers, les banques promeuvent de nouveaux systèmes de gestion des risques.

Elles adoptent le modèle « créer de la dette et la distribuer » (*originate and distribute*). Les institutions de crédit immobilier américaines peuvent donc diluer les risques majeurs inhérents aux crédits *subprimes* en transformant ces créances de long terme en titres négociables à court terme : c'est la titrisation.

Si la titrisation reste attractive et rémunératrice pour les investisseurs, la CFDT n'ignore pas ses dangers :

- Elle dissémine les risques dans des produits financiers de

La titrisation, c'est quoi ?

Née aux États-Unis dans les années 70, cette technique financière a d'abord été utilisée par les banques pour consentir davantage de crédits. Plus tard, elle a permis aux banques de se débarrasser petit à petit des risques.

La titrisation transforme des actifs peu liquides pour lesquels il n'y a pas véritablement de marché en valeurs mobilières facilement négociables, comme des obligations. L'emballage de cette technique a produit des « titres mille-feuilles »

empilant des morceaux de créances de nature et de risques distincts.

Un seul titre de créance peut, par exemple, compiler 25% de prêts subprimes, 25% de prêts à des ménages solvables, 25% de prêts non risqués à des entreprises, 25% de prêts à des fonds d'investissement.

Ces « titres mille-feuilles », portent le nom de conduits ou **véhicules d'investissement structurés (SIV)**.

plus en plus complexes, donc de plus en plus opaques. À titre d'exemple, les liquidateurs de la banque Lehmann Brothers estiment qu'il faudra deux à trois ans pour retrouver la composition de titres financiers du portefeuille de la banque.

- Elle sort les crédits du bilan des prêteurs de telle sorte qu'ils peuvent continuer de prêter et faire des profits sans contrainte. Ainsi les bilans des établissements financiers ne comprennent pas ces titres. C'est ce qu'on appelle les « hors bilans ».

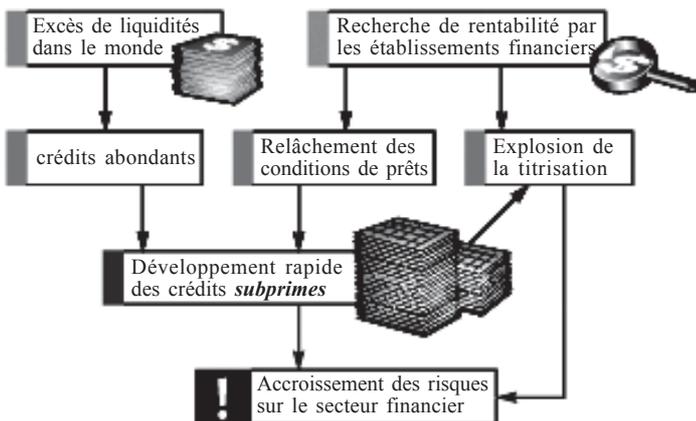
- Au niveau microéconomique, les acteurs des marchés financiers sont davantage incités à proposer des crédits risqués, une opération qui s'était totalement banalisée ces dernières années.

- Au niveau macroéconomique, le risque disséminé devient opaque, mais ne disparaît pas pour autant comme par magie...

Acte II :

La bulle immobilière éclate, la crise atteint les banques

La titrisation en schéma



L'histoire s'accélère

La flambée des prix de l'immobilier et des matières premières fait remonter l'inflation. Jusqu'alors maintenus à un niveau faible pour soutenir la croissance, la Fed passe les taux d'intérêt américains de 1 à plus de 5% entre 2004 et 2006. Conséquence : les ménages américains les plus fragiles connaissent rapidement des difficultés pour rembourser leurs crédits, en particulier immobiliers, à taux variables. À l'été 2007, le taux de non-remboursement des crédits *subprimes* dépasse 15% ! Avec l'éclatement de la « bulle immobilière », une grande partie des particuliers ne peut plus faire face à son endettement, c'est le **départ de la crise**. Les banques détentrices des *subprimes* font alors saisir les biens immobiliers hypothéqués des emprunteurs. Les conséquences sociales sont dramatiques : des centaines de milliers d'Américains sont expulsés. Et parce que de très nombreux biens immobiliers sont remis en même temps sur le marché, les prix chutent au-dessous du prix d'achat initial apporté en garantie aux établissements de crédit. Ceux-ci

doivent enregistrer de fortes pertes financières (revente des biens à perte) qui déprécient les actifs bancaires et fragilisent les banques.

Pour avoir souscrit des titres complexes composés en partie de *subprimes*, subitement et en cascade, de nombreuses banques, et pas seulement américaines, se retrouvent en difficulté lorsque le marché de l'immobilier américain s'effondre. Et la crise immobilière, qui aurait pu être contenue au sein des États-Unis, se répand à l'échelle de la planète à cause de la titrisation.

Compte tenu de la fragilité du système financier, tôt ou tard, un autre détonateur que les *subprimes* aurait aussi bien pu provoquer la crise.

Le calendrier "catastrophe"

Août 2007, les parties *subprimes* des créances mélangées (SIV) se révèlent non fiables. Les banques et les investisseurs du monde entier, ayant acheté des titres SIV complexes avec une part *subprime* disséminée, ont des difficultés à identifier leurs pertes. Au final, ces titres n'ont plus de prix car on ne connaît pas l'ampleur des crédits non solvables qui les composent.

Du coup, **tout au long de l'hiver 2007-2008, le marché monétaire se bloque à plusieurs reprises** : les banques ne se font plus confiance et estiment risqué de se prêter de l'argent. Les prêts interbancaires se tarissent, ce qui fait «exploser» le taux d'intérêt interbancaire : on parle de **crise de liquidité**. Les banques ne peuvent alors plus faire face à leurs engagements. De plus, les titres SIV perdent de leur valeur, déséquilibrent le bilan des banques, qui sont obligées de se refinancer, soit auprès de l'État (Northern Rock nationalisée au Royaume-Uni), soit auprès d'autres banques (Société Générale auprès de banques américaines), soit auprès de fonds souverains (UBS en Suisse).

Les banques centrales sont obligées de réagir en injectant des liquidités dans le marché monétaire. Ce qui donne lieu à des opérations de refinancement des banques coordonnées entre la Banque centrale européenne (BCE), la Fed et la Banque d'Angleterre (BoE). Elles abaissent aussi leur taux d'intérêt directeur de manière concertée et participent aux plans de sauvetage des premières banques touchées. Ces actions sont salvatrices : elles aident les marchés à éviter le risque systémique,

Acte III :

La crise financière devient économique et sociale.

Les voies de transmission possibles de cette crise à l'économie réelle sont nombreuses. La principale serait une politique de crédit limitative du système bancaire mondial (*credit crunch*), obligé de récupérer dans le bilan des banques une large partie des produits de titrisation qui étaient hors bilan. Tout l'enjeu est donc de savoir si les banques restreindront le crédit à la consommation, à l'immobilier et à l'investissement des entreprises.

Si c'est le cas, le ralentissement économique touchera vraisemblablement l'ensemble des économies occidentales. Ce risque est aujourd'hui avéré : les entreprises de l'économie réelle voient leur marché se restreindre, comme dans le secteur automobile. Cela les amène à se restructurer et licencier des personnels. Ce qui aggrave encore la crise économique.

Au niveau mondial

La titrisation a été l'un des moyens essentiels de financement du déficit commercial américain, c'est-à-dire de la consommation américaine. Si les États-Unis voient leur croissance diminuer, celle des pays émergents pourrait en faire de même. Moins de consommation américaine, c'est moins d'exportations asiatiques. Ce qui implique un ralentissement mondial : les dernières prévisions font état d'une croissance mondiale de 3,7 % au lieu des 5 % prévus. Les économies émergentes, pour

c'est-à-dire la crise de confiance entre les banques et l'écroulement du système bancaire.

Mais cela ne suffit pas...

Septembre 2008, Lehman Brothers fait faillite. Les pertes accumulées rendent ses fonds propres insuffisants. Si une aussi grande banque d'affaires peut s'écrouler, pourquoi les autres banques ne seraient-elles pas touchées ? On assiste à un blocage quasi total du marché interbancaire, d'autant plus que les autorités américaines refusent de porter secours à Lehman Brothers. Les banques ne se font plus confiance, et le marché des prêts entre banques ne fonctionne plus. Les taux sur ce marché augmentent de nouveau très rapidement. Les banques centrales injectent alors des sommes à court terme. Mais cela ne suffit pas davantage à débloquer le marché...

Fin septembre 2008, seule l'intervention des États va éviter l'écroulement de tout le système bancaire international. Les États se portent alors garants des emprunts bancaires et entrent au capital des banques, allant jusqu'à les nationaliser. Le premier pays à le faire est le Royaume-Uni. Les États-Unis, la France, ainsi que l'Allemagne suivent, comme la plupart des pays développés. Entretemps, les banques restreignent le crédit aux particuliers et aux entreprises.

Les cours des banques plongent en Bourse. Les produits structurés perdent toute liquidité sur les marchés et deviennent invendables. Pour se refaire, les fonds d'investissement revendent des actions en Bourse, ce qui accroît la chute des cours. Comme le marché anticipe une forte répercussion de la crise sur le financement de l'économie (« anticipations auto-réalisatrices »), les investisseurs vendent aussi des actions. Ce qui accélère la chute des cours boursiers et la solvabilité même des banques (même celles non affectées par les *subprimes*) : **la crise des liquidités se double d'une crise de solvabilité.**

Qu'est-ce qu'on voit ?

D'un petit segment défaillant du marché immobilier américain se déclenche une crise mondiale majeure, par le biais de mécanismes d'enchaînements et de contagion qui ne se limitent malheureusement pas à la sphère financière et bancaire, mais atteignent désormais l'économie réelle. C'est le troisième acte de la crise.

l'instant peu atteintes, sont-elles condamnées à subir le même sort, ou vont-elles au contraire résister ?

En France

Cette crise accentue un contexte économique national déjà morose, marqué par le retournement de l'immobilier et la baisse des exportations avant même les effets de la crise financière.

Les dernières données de la Banque de France en matière de crédit ne sont guère rassurantes. La restriction du crédit a déjà des conséquences sur l'activité et le développement des entreprises, particulièrement des petites et moyennes qui souvent financent par l'endettement leur activité quotidienne et leur investissement. Il en va donc de la survie de ces entreprises, entraînées dans un cercle vicieux : problèmes de trésorerie, accès plus ardu au crédit bancaire, frein à l'investissement, faiblesse de la demande, restructurations et conséquences sur l'emploi.

Les prévisions de croissance pour 2009 sont alarmantes. La situation de l'emploi, en aggravation depuis le printemps 2008, risque encore de se dégrader fortement. Croissance du chômage, distribution plus faible des revenus, et accès limité au crédit se traduiront par une forte diminution de la consommation. Le principal moteur de la croissance française de ces dernières années ne sera donc plus alimenté.

2. LA MOBILISATION DE LA CFDT :

DE L'ENTREPRISE À L'INTERNATIONAL

Pour la CFDT, cette crise, qui touche aussi bien le secteur bancaire et financier que l'économie mondiale, est d'abord celle des excès du capitalisme financier. Celui-ci a imposé ses règles à l'ensemble de l'économie, avec la recherche de profit maximum pour l'actionnaire modifiant les relations sociales et renforçant l'individualisation des droits sociaux (salaires, temps de travail,...).

La libéralisation complète des mouvements de capitaux, au nom de «l'autorégulation» du marché, la recherche du profit à court terme, l'aveuglement des autorités et des agences de notation financière sont autant de causes qui relèvent bien plus de responsabilités structurelles du « système », que de responsabilités individuelles. La création de richesses n'a pas bénéficié à tous, de nouvelles inégalités se sont créées entre les pays et en leur sein.

Les menaces qui planent sur la croissance ont rarement été aussi fortes. La vocation de la CFDT a toujours été de défendre l'emploi. Sur ce plan, elle se trouve aujourd'hui largement interpellée : annonces de délocalisations, rumeurs de restructurations, précarité du marché du travail, insécurité sur l'avenir professionnel, fragilisation des conditions de travail et autres dangers de déréglementation du droit du travail. Les inquiétudes des salariés sont légitimes.

Aussi la CFDT mobilise-t-elle toutes ses ressources militantes pour peser sur tous les fronts revendicatifs dans le même temps, aux niveaux national, européen et international.

La CFDT se mobilise au plan national

La profondeur de la crise confirme la stratégie de la CFDT : **contribuer à une régulation de l'économie de marché.**

Les stratégies de court terme qui se sont développées sous la pression des actionnaires conduisent à des impasses. Le développement économique durable doit prendre en compte les intérêts des autres parties prenantes, notamment celles défendant les logiques sociale et environnementale.

Prendre ces logiques en compte, c'est :

- **interroger la gouvernance des entreprises,**
- **renover** les lieux de négociations au sein des entreprises, véritables lieux de confrontation **pour un partage de la valeur ajoutée équitable entre salaires, investissement et distribution des dividendes.**

La mondialisation de l'économie et les mobilités des travailleurs exigent une **réforme des systèmes de protection sociale**, non

Pourquoi cette crise est-elle profonde en France ?

En France, la fragilité du tissu productif rend la situation plus tendue que dans d'autres pays : faiblesse de l'autofinancement des entreprises, besoin d'une montée en gamme de l'ensemble des entreprises françaises, y compris et surtout les PME. Les pôles de croissance de ces prochaines années se situent avant tout en Chine ou dans d'autres pays émergents. Et la France est mal positionnée pour répondre aux besoins, notamment par rapport à ses concurrents européens. On le savait déjà avant la crise, mais celle-ci révèle et accentue les faiblesses du pays.

pas pour en restreindre la portée mais au contraire pour élargir le champ des protections et ainsi protéger toute la population. Il ne peut y avoir de développement économique sans développement social. De plus, la protection sociale agit comme facteur de dynamisme économique dans la compétitivité de l'économie. C'est tout l'enjeu de l'action CFDT pour **resituer ces protections sociales** comme autant de moyens **pour sécuriser les parcours professionnels des salariés.**

Au-delà de ces indispensables réformes structurelles, la crise, d'une ampleur sans précédent, nécessite aussi des **plans d'urgence.** Il a fallu d'abord sauver le système bancaire. Cela ne peut se faire sans contreparties de la part des banques. D'autres étapes sont nécessaires.

- **Garantir le financement des entreprises.** Pour cela, un Fonds d'investissement stratégique vient d'être créé. Il doit être animé d'une véritable stratégie industrielle intégrant la dimension de développement durable.
- **Relancer la consommation** et soutenir les populations à bas revenus pour éviter la récession.
- **Veiller** à ce que l'argent injecté dans l'économie ne soit pas capté par les entreprises pour réaliser leur propre restructuration.

La CFDT se mobilise au niveau européen

Elle s'allie avec la **Confédération européenne des syndicats (CES)** pour :

- défendre la mise en place de structures européennes de régulation et de supervision des organismes financiers dans la zone euro,
- promouvoir un rôle plus important de l'Europe dans la définition des normes internationales (normes comptables, normes bancaires, ...),
- demander la prise en charge par le budget européen des investissements pour les infrastructures (réseaux transeuropéens).

La CFDT se mobilise au niveau international

La CFDT s'allie avec la **Confédération syndicale internationale (CSI)** pour :

- instaurer une régulation du système financier international,
- exiger la présence des organisations syndicales à la table des négociations pour de nouveaux accords économiques pour redessiner les grandes lignes du système financier international,
- mettre en place un suivi des innovations financières et de leurs incidences sur le système financier,
- promouvoir une relance concertée au niveau mondial qui intègre développement durable et questions climatiques.

Anticipations auto-réalisatrices, c'est quoi ?

Étape 1

- Les acteurs de marché anticipent le fait que la crise va atteindre l'économie.

Étape 2

- Ils vendent leurs actions, car les profits vont baisser.

Étape 3

- Comme la Bourse chute, le coût du capital augmente pour les entreprises.

Étape 4

- Les entreprises baissent leur investissement.

Étape 5

- La récession est engagée, aggravée par l'effet de méfiance qui affecte les ménages. Ceux-ci arrêtent de consommer et d'investir par peur de perdre leur emploi ou de devoir payer la crise via leurs impôts.

La CFDT décide de signer l'accord sur l'Assurance-chômage

Pour le Bureau national de la CFDT l'accord sur l'assurance chômage crée des droits nouveaux, qui permettent à des milliers de demandeurs d'emploi, en premier lieu les plus précaires qui étaient exclus jusqu'à ce jour de l'indemnisation, de pouvoir y accéder par :

- des droits plus lisibles avec un jour indemnisé pour un jour travaillé ce que voulaient toutes les organisations syndicales ;
- la mise en place d'une filière unique avec entrée dès 4 mois de travail dans les 28 derniers mois (au lieu de 6 mois dans les 22 derniers mois) qui rend l'accès aux droits et à leur connaissance plus lisible et plus simple ;
- une augmentation de la durée maximale d'indemnisation passant à 24 mois ;
- le maintien d'une indemnisation d'une durée maximale de 36 mois, pour les plus de 50 ans ;
- la suppression de la limitation à 3 ans du chômage saisonnier ; le maintien des annexes, notamment celles des intermittents du spectacle ;
- l'amélioration de la convention de reclassement personnalisé (CRP) avec passage à 12 mois, dont 8 mois à 80% (contre 8 mois dont 3 à 80% auparavant) ;
- la définition d'un mandat pour que Pôle Emploi mette en place un référent qui ne suive pas plus de 60 demandeurs d'emploi, et 30 pour les bénéficiaires de la CRP.

Cependant il comporte des manques :

- l'absence du maintien des droits non utilisés pour une autre période de chômage ;
- l'absence de mesures pour les jeunes demandeurs d'emploi ayant moins de 4 mois d'affiliation ;
- la mesure pour la réinscription de ceux qui sont entrés en indemnisation, à 4 mois d'affiliation, atténuée la lisibilité et la simplification de la filière unique ;
- la perspective de baisse de cotisation est source d'inquiétude dans une période d'incertitude économique qui obligera à une vigilance particulière pour assurer la pérennité de ces droits. Un risque de mise en cause de ceux-ci devra conduire à ne pas la mettre en œuvre.

Ce nouvel accord participe à la sécurisation des parcours professionnels et vient avec l'accord sur le chômage partiel, l'accord sur la CRP compléter les acquis de l'accord modernisation du marché du travail de janvier 2008.

Pour ces raisons, la CFDT décide de signer cet accord, moyen de concrétiser les améliorations qu'il apporte. En cohérence avec l'accord qu'elle a signé sur la représentativité, la CFDT considère qu'un accord est un acte qui engage l'ensemble des partenaires sociaux vis-à-vis des salariés. Une seule signature fragiliserait la force de l'accord. En conséquence chacun doit prendre ses responsabilités et se positionner clairement :

- les organisations syndicales non signataires y compris en exerçant leur droit d'opposition ;
- l'Etat qui devra décider de la validité de cet accord.

Dans ce contexte d'urgence sociale, le Bureau national :

- appelle l'Etat à sa responsabilité de mettre en œuvre une politique de l'emploi capable de relever les défis économiques et sociaux face à une crise qui fait peser de lourdes conséquences sur les salariés et les demandeurs d'emploi ;
- interpelle le patronat et les employeurs dont les pratiques dans les entreprises sont déterminantes en matière d'emploi et de précarité ;
- considère que l'accord sur l'assurance chômage renforce les sécurités contre une aggravation de la précarité. Il constitue une avancée importante des droits pour les salariés et demandeurs d'emploi en cohérence avec les objectifs de la déclaration intersyndicale d'appel à la mobilisation du 29 janvier. Le Bureau national de la CFDT appelle ses adhérents et salariés à y participer massivement .

Paris, le 8 janvier 2009